

Résolution présentée par la délégation de la République Fédérale de Somalie

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne La libération et l'unité des peuples musulmans opprimés

L'Assemblée Générale,

Affligée par les oppressions que les migrants systématiques visant les peuples musulmans à travers le monde

Constatant avec indignation les crimes de guerre, occupations militaires, déportations et tentatives d'effacement culturel

Rappelant le droit sacré à sacré à l'autodétermination garanti par la Charte des Nations Unies

Soulignant que la solidarité de la Oumma transcende les frontières coloniales imposées

Affirmant que la justice universelle ne peut être sélective ni dictée par les grandes puissances

Indignée par le silence complice de nombreux États et par l'inaction de l'ONU

Décide De reconnaître la Palestine comme État souverain avec Jérusalem (Al Quds) comme capitale unique et indivisible, en démantelant l'entité sioniste soutenue militairement par les Etats-Unis

- D'intégrer définitivement le territoire musulman du Cachemire occupé par l'Inde au Pakistan, en condamnant les violations massives des droits humains commises par les forces indiennes
- De proclamer l'indépendance du Turkestan Oriental afin de mettre fin au génocide contre les musulmans ouighours ou plus d'un million d'entre eux ou plus d'un million d'entre eux sont détenus arbitrairement dans des camps par la Chine
- D'accorder l'indépendance au peuple Rohingya, victime d'un génocide mené par la junte militaire du Myanmar, ayant cause plus de 700 000 réfugiés selon les estimations
- De proclamer la réunification de l'Ogaden occupé par l'Éthiopie avec la République Fédérale de Somalie, en tant que territoire somalien historiquement et culturellement indivisible

Le texte français fait foi